



CHARTE ECOLE DE GOLF

Nom : **Prénom :**

L'École de golf est un lieu où l'on doit trouver l'esprit de camaraderie, de travail et de jeu.

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents. Elle sera signée en début de période et constituera le règlement interne de l'École de golf.

Assiduité

Assister aux séances de l'année avec un engagement à un minimum de 10 cours sauf raison majeure.
Prévenir en cas d'absence.

Ponctualité et sécurité

Etre ponctuel aux séances et ne pas partir avant le terme de chacune d'entre elles.

L'enfant doit être impérativement récupéré par ses Parents ou leurs ayants droit. En tout état de cause, en cas de retard des parents et **pour des raisons de sécurité, l'enfant devra attendre soit au club house, et non sur le parking.** L'Association sportive précise que sa responsabilité ne saurait être engagée en dehors des heures de cours ou en cas d'accident survenant hors des installations précitées.

Correction

Avoir un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité, ni au bon déroulement des séances. Lors de sa présence dans l'enceinte du club, ne pas perturber les activités régulières des membres.

Avoir une tenue correcte (Jeans et tee-shirt interdits)

Respect

Respecter ses camarades, le personnel du golf, les enseignants, les bénévoles encadrant et tous les membres du club.

Respecter le matériel de prêt, le parcours, ainsi que les espaces mis à leur disposition.

Chaque enfant se doit d'avoir une tenue vestimentaire appropriée pour la pratique du golf et représentera dignement le Club lors des compétitions extérieures.

Engagement

Les équipes sont le reflet du dynamisme et de l'esprit sportif d'un club. De ce fait, l'Association a décidé d'intervenir financièrement dans le fonctionnement des groupes à vocation sportive de l'école de golf, viviers des équipes du club.

En contrepartie, les élèves de ces groupes s'engagent à participer aux compétitions par équipes définies par le club et à respecter les règles du jeu ainsi que les décisions des sélectionneurs.

IMPORTANT : L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement ne serait pas conforme aux termes de la présente Charte.

Date : _____

Les Parents

L'enfant



Autorisation de prise de vue, diffusion, reproduction & représentation de photographie de bien ou de personne photographiée.

Je soussigné :.....

Ou son représentant(en qualité de :.....)

Adresse :.....

.....

Reconnais par la présente avoir autorisé le Golf de Saint Jean de Monts et le Sporting golf à afficher des photographies.

Je l'autorise par ma signature, à utiliser librement ces photographies en vue de la diffusion et de leur reproduction pour une durée illimitée.

- Insertions sur documents à diffusion interne (ex : mailings, newsletters, facebook, appli...)*
- Insertions sur documents à diffusion externe (ex : plaquettes, brochures, articles de presse...)*

Et ce conformément au droit à l'image suivant la loi N°70-643 du 17 juillet 1970, modifiant l'article 368 du code pénal. Il est bien entendu que l'utilisation de ces photos ne pourrait être de nature péjorative, irrespectueuse ou mensongère.

Je m'engage donc par la présente à ne pas exercer de recours ultérieur en cas de publication ou d'utilisation de ces images. Je prends acte qu'à tout moment, je pourrais revenir sur les termes de cette autorisation et ce, sans rétroactivité possible à la date de mon courrier de renoncement, envoyé par lettre recommandée avec AR.

Fait à.....

Le :/...../.....

SVP signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »